

# CAPITAL ET ACTIONNARIAT

## Capital social

Le capital social s'élevait au 31 décembre 2005 à 171 211 735,35 euros divisé en 111 903 095 actions de 1,53 euro, entièrement libérées, dont 96 774 539 actions ordinaires et 15 128 556 actions à dividende prioritaire sans droit de vote. 4 300 actions Casino à dividende prioritaires détenues par la Société ont été annulées le 15 mars 2006.

Le capital social au 31 mars 2006 s'élève à 171 205 156,35 euros divisé en 111 898 795 actions de 1,53 euro, entièrement libérées, dont 96 774 539 actions ordinaires et 15 124 256 actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

## Actions propres - Autorisation de rachat d'actions par la Société

L'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 26 mai 2005 a autorisé le Conseil d'administration à acheter des actions ordinaires et/ou à dividende prioritaire sans droit de vote de la Société conformément aux dispositions prévues par les articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, en vue notamment :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire des services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la société, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, tout plan d'épargne conformément aux articles L. 443-1 et suivants du Code du travail ou toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-1978-1 et suivants du Code de commerce ;
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou d'un titre de créance convertible ou échangeable en actions de la Société ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la société ;
- de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dans le respect des pratiques de marchés admises par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de les annuler en vue d'optimiser le résultat par action dans le cadre d'une réduction du capital social ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions peuvent être effectués par tous moyens, en particulier, par interventions sur le marché ou de gré à gré, y compris par transactions de blocs de titres. Ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et à la mise en place de stratégies optionnelles dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes, pour autant que ces moyens ne concourent pas à accroître de façon significative la volatilité du titre. Les actions pourront, en outre, faire l'objet de prêts conformément aux dispositions des articles L. 432-6 et suivants du Code monétaire et financier.

Le prix d'achat ne doit pas excéder 100 euros par action ordinaire et 90 euros par action à dividende prioritaire sans droit de vote.

## Opérations réalisées en 2005 et jusqu'au 31 mars 2006

### Mise en place du contrat de liquidité

En vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de l'action Casino ordinaire, la Société a confié à Rothschild & Cie Banque, en février 2005, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur les actions ordinaires conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'instruction de la Commission des opérations de bourse du 10 avril 2001. Pour la mise en œuvre de ce contrat, la Société a affecté au compte de liquidité 700 000 actions ordinaires et la somme de 40 millions d'euros. Du 25 février au 31 décembre 2005, 1 397 679 actions Casino ordinaires ont été acquises au prix moyen de 58,25 euros, et 1 467 679 actions Casino ordinaires ont été cédées au prix moyen de 60,05 euros.

Du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 mars 2006, 498 817 actions Casino ordinaires ont été acquises au prix moyen de 56,98 euros, et 1 059 993 actions Casino ordinaires ont été cédées au prix moyen de 56,12 euros. Au 31 mars 2006, les moyens suivants étaient affectés au compte de liquidité : 68 824 actions ordinaires et 80,2 millions d'euros.

### Plan d'actionnariat

Le Conseil d'administration usant de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale mixte du 26 mai 2005 a décidé les 26 mai et 7 septembre 2005 de mettre en place, par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), un plan d'actionnariat salarié baptisé "Emily". Ce plan d'actionnariat salarié dit à effet de levier et à capital garanti a été offert à l'ensemble des salariés du Groupe en France bénéficiaires du plan d'épargne d'entreprise Casino.

Cette opération permet de renforcer le lien existant entre le Groupe et ses collaborateurs en leur offrant la possibilité d'être plus étroitement associés aux développements et aux performances futures du Groupe. Le 29 décembre 2005, 828 859 actions Casino ordinaires ont été cédées au FCPE "Emily" au prix de 56,30 euros et 92 095 ont été attribuées gratuitement dans le cadre de l'abondement. Faisant suite à la constatation définitive des souscriptions, la Société a procédé le 30 janvier 2006 au rachat de 3 266 actions au prix de 56,30 euros et le FCPE "Emily" a restitué à la Société 362 actions gratuites.

### Couverture des options d'achat et de souscription d'actions

Afin de couvrir une partie des plans d'options d'achat et de souscription d'actions consentis aux salariés et mandataires sociaux, la Société a procédé, en 2005, à l'acquisition de 3 541 020 options d'achat d'actions ordinaires ("calls") ayant les mêmes caractéristiques (nombre, prix et date finale d'exercice) que les options d'actions consenties aux salariés et mandataires sociaux. Le montant total des primes payées s'élève à 18,4 millions d'euros. L'achat de ces "calls" s'est accompagné de la cession, par la Société, de blocs d'actions ordinaires à la banque ayant cédé les "calls" à Casino, pour un nombre total de 1 224 601 actions au prix moyen de 61,94 euros, ces blocs correspondant au "delta" que devait acquérir la banque pour couvrir la position générée par la vente des "calls". En janvier 2006, la Société a procédé à l'annulation de 265 706 "calls" correspondant à l'annulation des options d'achat consécutives au départ des bénéficiaires. Le montant total des primes encaissées s'élève à 0,9 million d'euros.

Les caractéristiques des différentes options d'achat d'actions ordinaires ("calls") acquises sont les suivantes :

Date d'échéance	Nombre de "calls" achetés	Nombre de "calls" annulés	"calls" non exercés au 31/03/06	Prix d'exercice
01.11.2006	411 898	-	411 898	104,04 €
09.06.2007	56 628	-	56 628	84,96 €
31.10.2007	575 173	-	575 173	84,24 €
15.07.2008	80 000	(80 000)	-	97,98 €
16.10.2008	918 645	(103 300)	815 345	60,89 €
08.06.2009	33 049	-	33 049	67,84 €
08.06.2009	47 247	-	47 247	77,11 €
07.10.2009	1 339 853	(82 406)	1 257 447	78,21 €
08.06.2010	78 527	-	78 527	59,01 €
<b>Total</b>	<b>3 541 020</b>	<b>(265 706)</b>	<b>3 275 314</b>	

### Autres opérations

La Société a procédé en janvier 2006 à la cession d'un bloc de 850 000 actions au prix de 56,90 euros.

En outre, 4 300 actions à dividende prioritaire (ADP) ont été annulées en mars 2006. Aucune autre action n'a été annulée entre le 1<sup>er</sup> avril 2004 et le 31 mars 2006.

### Bilan synthétique des opérations

Le tableau ci-après résume les opérations réalisées par la Société sur ses propres titres entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2005 ainsi qu'entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars 2006, et indique le nombre d'actions propres détenues par la Société :

	Actions ordinaires	Actions prioritaires	% du capital représenté par le nombre total d'actions
<b>Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2004</b>	<b>3 744 869</b>	<b>4 300</b>	<b>3,45</b>
Nombre d'actions acquises dans le cadre du contrat de liquidité	1 397 679	-	
Nombre d'actions cédées hors contrat de liquidité	(1 224 601)	-	
Nombre d'actions cédées dans le cadre du contrat de liquidité	(1 467 679)	-	
Nombre d'actions cédées et attribuées dans le cadre du FCPE "Emily"	(920 954)	-	
<b>Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2005</b>	<b>1 529 314</b>	<b>4 300</b>	<b>1,37</b>
Nombre d'actions acquises dans le cadre du contrat de liquidité	498 817	-	
Nombre d'actions acquises dans le cadre du FCPE "Emily"	3 628	-	
Nombre d'actions cédées hors contrat de liquidité	(850 000)	-	
Nombre d'actions cédées dans le cadre du contrat de liquidité	(1 059 993)	-	
Nombre d'actions annulées	-	(4 300)	
<b>Nombre d'actions détenues au 31 mars 2006</b>	<b>121 766</b>	<b>-</b>	<b>0,11</b>

A la clôture de l'exercice, la Société restait propriétaire de 1 529 314 actions ordinaires et de 4 300 actions à dividende prioritaire sans droit de vote (valeur d'achat : 89,1 millions d'euros) de 1,53 euro valeur nominale, représentant 1,37 % du capital. La valeur de marché du portefeuille déterminée sur la base du cours de clôture du 31 décembre 2005 (soit 56,25 euros pour l'action ordinaire et 49,00 euros pour l'action Casino à dividende prioritaire) ressort à 86,2 millions d'euros.

Au 31 mars 2006, la Société restait propriétaire de 121 766 actions ordinaires (valeur d'achat : 7,02 millions d'euros). La valeur de marché du portefeuille déterminée sur la base du cours de clôture du 31 mars 2006 (soit 57,70 euros) ressort à 7,02 millions d'euros.

Les actions autodétenues sont affectées aux objectifs suivants :

- 52 942 actions ordinaires à la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, de tout plan d'épargne ou de toute attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux du Groupe ;
- 68 824 actions ordinaires à la mise en œuvre du contrat de liquidité ;

Par ailleurs, les sociétés Germinal et Uranie, contrôlées indirectement à hauteur de 100 %, détiennent respectivement 928 et 111 264 actions ordinaires, la société Germinal détenant également 411 actions prioritaires, représentant au total 0,10 % du capital.

Le tableau ci-après résume les opérations réalisées depuis le 20 avril 2005, date du bilan du précédent programme publié dans la note d'information émise à l'occasion de la mise en œuvre du programme d'achat d'action proposé à l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 26 mai 2005 visé par l'AMF le 3 mai 2005 n° 05-341 :

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 31 mars 2006			
	Achats	Ventes Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
			Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Nombre de titres	1 625 540	4 010 973				
Echéance maximale moyenne			3 275 314*	-	-	-
Cours moyen de la transaction	56,11	55,86				
Prix d'exercice moyen	-	-	-	-	-	-
Montants	91 210 681	224 053 439				

\* Ces options d'achat ont des échéances qui s'échelonnent entre le 1<sup>er</sup> novembre 2006 et le 8 juin 2010.

Il est proposé à l'Assemblée générale (sixième résolution) de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'acquérir des actions de la Société dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce, en vue notamment :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, tout plan d'épargne conformément aux articles L. 443-1 et suivants du Code du travail ou toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou d'un titre de créance convertible ou échangeable en actions de la Société ou de tout autre manière à l'attribution d'actions de la Société ;
- de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dans le respect des pratiques de marchés admises par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de les annuler en vue d'optimiser le résultat par action dans le cadre d'une réduction du capital social ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourraient être effectués par tous moyens, en particulier, par interventions sur le marché ou de gré à gré, y compris par transaction de blocs d'actions. Ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes, pour autant que ces moyens ne concourent pas à accroître de façon significative la volatilité du titre. Les actions détenues pourraient, en outre, faire l'objet de prêts, conformément aux dispositions des articles L. 432-6 et suivants du Code monétaire et financier.

Les achats d'actions effectués en vertu de cette autorisation seraient exécutés dans les limites de cours suivantes :

- 100 euros par action ordinaire et 90 euros par action à dividende prioritaire sans droit de vote.

L'utilisation de cette autorisation ne pourrait avoir pour effet de porter le nombre d'actions détenues par la Société à plus de 10 % du nombre total des actions ordinaires et à dividende prioritaire sans droit de vote, ni à plus de 10 % du nombre d'actions de chaque catégorie, soit sur la base du capital au 31 mars 2006, déduction faite des 233 958 actions ordinaires et des 411 actions à dividende prioritaire sans droit de vote détenues en propre ou dans le cadre de l'autocontrôle au 31 mars 2006, et sauf à les avoir annulées ou cédées au préalable, s'élève à 11 166 442 actions dont 9 654 058 actions ordinaires et 1 512 384 actions à dividende prioritaire sans droit de vote, pour un montant maximal de 1 101 520 360 euros.

L'autorisation conférée au Conseil d'administration serait donnée pour une durée de dix-huit mois.

L'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 27 mai 2003 a réitéré l'autorisation conférée à la Société de réduire le capital social par annulation des actions détenues en propre. Cette autorisation est valable jusqu'au 26 mai 2006. Il est proposé à l'Assemblée générale du 31 mai 2006 de renouveler cette autorisation pour une durée de 3 ans.